



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 33/13
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 23	Votants : 29	Procurations : 06

Certifié exécutoire	
Reçu en Préfecture le :	12 AVR. 2013
Affiché le :	12 AVR. 2013

L'An deux mille treize, le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCAATION : 02 avril 2013

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, SALAÛN, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, MOUNIC, GESTA.

PROCURATIONS

Mme DURAND	à	Mme MAUREL
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
M. BERNES	à	Mme LIAN
Mme PETIT	à	M. RIGAUD
M. FERTE	à	Mme MOUNIC
M. LOUGE	à	M. GESTA

Secrétaire : M. ZAMBONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - Budget Primitif 2013 - Adoption des taux de fiscalité directe au titre de l'année 2013

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, compte tenu des besoins de financement de la Commune, il convient de déterminer les taux de TH, FB et FNB communaux pour 2013.

- Vu l'état fiscal 1259 de l'année 2013 ;
- Vu le débat d'orientations budgétaires du 21 février 2013 ;
- Compte tenu des sommes nécessaires à l'équilibre du budget ;

Madame le Maire propose de modifier les taux d'imposition de 2013 pour les trois taxes, ainsi que suit :

- Taxe d'Habitation : 10,98 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 16,56 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 82,66 %

Le produit ainsi attendu s'élève à 2 098 633,00 €.

- Vu l'avis de la Commission des Finances du 04 avril 2013

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité
(5 voix contre : Mmes et MM. SALAÜN, MOUNIC, GESTA, FERTE et LOUGE) :

- De modifier les taux d'imposition de 2013 comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 10 avril 2013

Le Maire,



Lysiane MAUREL

